



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°308 du 28 septembre 2020

SOMMAIRE

Spécial CE

- Rapport introductif à la CE du SNTRS-CGT
du 15 septembre 2020
- Ordre du jour et votes à la CE du SNTRS-CGT
du 15 septembre 2020

Rapport introductif à la CE du SNTRS-CGT du 15 septembre 2020

Par Carlos Labat

Chers camarades,

Nous sommes réunis en commission exécutive du SNTRS-CGT pour la première fois en présentiel depuis le début de la pandémie à la COVID-19. Merci à tous ce qui ont pu se déplacer ou se connecter par visioconférence. Je pense que nous sommes tous heureux de nous revoir. La crise sanitaire n'est pas encore finie. Elle a un impact sur toute la planète, bien sûr sur le plan sanitaire, mais aussi sur le plan économique et social. Il est encore tôt pour faire le bilan des mesures prises pour endiguer la pandémie néanmoins nous pouvons faire un certain nombre de constat.

La mondialisation de l'économie avec une augmentation exponentielle des échanges de marchandises et des déplacements de personnes a fait que le virus s'est propagé très rapidement dans pratiquement tous les pays. Cette propagation se fait, en particulier dans les pays en voie de développement, par le haut de la société (ce qui ont les moyens de voyager), pour toucher ensuite durement l'ensemble de la population.

La pandémie est accompagnée par une crise économique et sociale sans précédent. Selon l'INSEE, le PIB de la France a diminué de 5.9% au premier trimestre et 13.8% au deuxième trimestre de cette année. C'est la contraction la plus importante depuis la 2ème guerre mondiale. Tous les pays sont touchés, les Etats Unis sont en récession avec une baisse du PIB de 33% au deuxième trimestre. La chute est très forte dans les pays en voie de développement : -51% en Afrique du Sud, -24% en Inde, -19% au Mexique. Le nombre de chômeurs et la pauvreté explosent partout et touchent durement les travailleurs. Le capitalisme utilise cette crise pour imposer des reculs sur les droits et les conquêtes des travailleurs : diminution des salaires, remise en cause du temps de travail, remise en cause des libertés publiques et du droit à manifester, exaltation du nationalisme et recherche des boucs émissaires.

En France malgré les attaques de tous les gouvernements successifs contre les services publics (l'hôpital, l'assurance chômage, l'éducation publique, les aides sociales), ceux-ci sont revenus au centre des débats. La crise sanitaire a démontré combien ces derniers sont essentiels pour garantir à tous l'accès aux droits sociaux, aux soins et à l'éducation. Pourtant le gouvernement affiche toujours sa volonté de destruction des services publics et de notre système social, mettant en œuvre une série de mesures régressives dans l'intérêt des capitalistes. Malgré l'explosion du chômage, le gouvernement refuse d'abandonner sa réforme de l'assurance-chômage. Elle modifie les règles de calcul de l'indemnisation, entraînant une baisse moyenne des indemnités de 22 %. Le gouvernement n'a pas abandonné sa volonté de poursuivre la politique de démantèlement du service public de santé en poursuivant une gestion purement comptable, et en réduisant le nombre de lits d'hôpitaux. Il n'a pas abandonné non plus la réforme des retraites. En même temps Le plan de relance du gouvernement de 100 milliards d'euros, ne s'adresse qu'aux entreprises, qui pourront notamment bénéficier d'une exonération d'impôts de production à hauteur de 10 milliards d'euros par an et cela sans aucune condition ni contrepartie.

Dans notre secteur, l'épidémie de la COVID-19 et sa gestion par le gouvernement ont un impact considérable sur notre système d'enseignement supérieur. La rentrée universitaire 2020 s'annonce catastrophique, avec des dizaines de milliers de nouveaux étudiant.es dans le supérieur sans que les universités n'aient les moyens de les accueillir. C'est le résultat de plus de dix ans de restrictions sur les moyens et sur les postes. Il aurait fallu recruter des dizaines de milliers d'agents et construire de nouveaux locaux depuis longtemps et c'est d'autant plus urgent maintenant que les conditions sanitaires nécessitent de dédoubler les amphis pour les cours !

Dans la recherche publique, les moyens manquent pour permettre aux laboratoires de relancer les recherches qui ont été mises entre parenthèses pendant les mois du confinement. Faute de postes de chercheur/ses et ingénieur.es et technicien.nes, la plupart des jeunes dans la recherche ont pour seul horizon l'incertitude, avec au mieux, la précarité de l'emploi. Aujourd'hui, l'urgence budgétaire est à la prise en charge des besoins immédiats dans l'enseignement supérieur et la recherche. La principale leçon de cette crise dans notre secteur est la

nécessité de services publics renforcés avec du personnel statutaire en nombre suffisant pour assurer une recherche publique à la hauteur des besoins de la population.

C'est dans ce contexte que le gouvernement veut faire passer à la hâte au parlement, dès le 21 septembre, la loi de programmation de la recherche (LPR) rédigée avant la pandémie, dont le contenu est à l'opposé des revendications du personnel et des besoins de la population.

Le projet institutionnalise la précarité. La mise en place des chaires de professeurs juniors, contrats de « pré-titularisation conditionnelle » contourne les dispositifs nationaux de recrutement. La création de nouveaux contrats précaires, les contrats de projets scientifiques conditionnés à la durée et au financement du projet de recherche, aggraveront encore plus la précarité. Le projet de loi favorise le financement de la recherche par appels à projets, notamment via l'ANR, au détriment de financements pérennes. Il encourage ainsi la mise en concurrence à tous les étages, et oriente et limite le financement aux thématiques pouvant être valorisées au service des intérêts capitalistes. La loi prévoit uniquement 357 millions supplémentaires pour le budget 2021 ce qui représente une augmentation similaire aux dernières années et aucun moyen conséquent n'est prévu pour répondre aux besoins urgents liés à la crise sanitaire. Il faudra aussi vérifier dans quelle mesure les quelques milliards mis sur la table avec le plan de relance notamment pour la rénovation des bâtiments publics reviendront à notre secteur.

Pendant ce temps, notre ministère (MESRI) s'active auprès des organisations syndicales pour acheter leur signature à un protocole d'accord salarial avant que ne débute le débat de la loi à l'assemblée nationale le 21 septembre.

Notre Syndicat a diffusé aux agents son analyse et ses propositions concernant ce protocole. En synthèse, pour les chercheurs il est proposé un système de type Rifseep, qui va améliorer la prime actuelle mais introduit une individualisation de la rémunération. Pour donner des gages aux syndicats prêts à signer le texte, la dernière version du protocole fait passer la partie non modulable de cette prime de 50% à 55% (quel progrès!). Le repyramidage PU/MC se fera grâce aux « Tenures tracks » qui constituent une attaque contre le statut de fonctionnaire. Il y aura une augmentation de la proportion CRHC/CRCN, et DRCE/DR plutôt positive mais étalée sur beaucoup d'années. Les catégories C, bénéficieront de mesures de revalorisation mais sans autre précision et à terme l'indemnitaire des ingénieurs et techniciens des organismes de recherche devrait être aligné sur celui des personnels universitaires. Pour les ingénieurs et techniciens rien d'autre de concret n'est proposé. Pour les précaires, le texte explique en une phrase qu'une partie de l'enveloppe est « provisionnée » pour revaloriser les rémunérations des contractuels sans plus de précisions.

Comme il a été indiqué dans la communication du syndicat, il n'y a pas que le fond dans cette affaire, il y a aussi la forme. Ce protocole d'accord n'est en réalité qu'un simulacre de protocole. Nous devons signer dans l'urgence un texte qui nous a été soumis le 28 août, suivi d'une multilatérale avec la ministre le 31. Nous avons dénoncé cette méthode auprès du ministère de la Fonction Publique. Aujourd'hui, notre CE doit décider par un vote sa position concernant la signature du protocole.

Depuis plus de 15 années, nous revendiquons des améliorations de salaire et de carrière. Avec les personnels des organismes de recherche et des universités, nous dénonçons la précarité galopante et revendiquons un changement de cap radical avec des recrutements sur postes de titulaires à un niveau correspondant aux besoins ainsi que la résorption de la précarité. Nous revendiquons des budgets récurrents pour les laboratoires. Le personnel de l'ESR, comme les étudiant.es, l'ont massivement fait savoir par des manifestations, fin 2019 et au début de cette année.

Le contexte actuel pour la mobilisation des personnels de l'ESR n'est pas simple mais nous devons rappeler aux collègues que sans nos actions et revendications sans cesse martelées sur le volet salarial, l'emploi et les budgets de la recherche, aucun argent ne serait sur la table à l'heure actuelle. C'est n'est pas le résultat de magouilles de couloir de certains syndicats au Ministère qui ont permis d'imposer un débat sur le financement de la recherche et la rémunération des personnels.

La Ministre fait tout son possible pour marginaliser les syndicats de lutte. Ainsi le texte du protocole a été envoyé par avance aux syndicats d'accompagnement (au moins au SGEN-CFDT). De notre côté, l'intersyndicale ESR du 8 septembre a abouti à un texte d'appel à la mobilisation pour le 21 septembre contre la loi. La dénonciation du protocole a été rajoutée au texte malgré la réticence du SNCS-FSU. Nous avons un mandat pour demander que le texte appelle à la manifestation interprofessionnelle du 17. FO n'appelant pas à cette action, nous nous

sommes raliés à l'avis de toutes les autres organisations pressantes pour appeler à organiser des assemblées générales et faire un appel générique « à rejoindre les actions interprofessionnelles de la rentrée ». Une réunion, organisée à l'initiative des comités des Facs et labos en lutte, a eu lieu le lendemain de l'intersyndicale.

A l'heure actuelle, nous devons mettre la priorité à la communication et à la discussion avec les collègues dont les préoccupations sont pour la plupart liées aux conditions de la rentrée. Les moyens de protection manquent, dans beaucoup de sites, les universités n'ont prévu du matériel de protection que pour ses propres agents. Les cas de contamination sont en très forte augmentation. Dans quelles positions administratives seront les collègues contaminés ou les personnes des laboratoires en situation de risque ? (ASA, télétravail, arrêt maladie avec perte de salaire ?) Les camarades des CHSCT sont en première ligne pour porter les revendications du syndicat. La question de la prime COVID-19 est sur la table, les EPST disent qu'ils n'ont pas de budget, le ministère dit qu'il a dégagé une ligne budgétaire spécifique. Il faudra aussi communiquer sur la mise en place, dès cette année, de la loi de transformation de la Fonction Publique qui exclut les représentants du personnel des discussions sur la carrière des ingénieurs et techniciens dans les CAP.

Nous devons aussi préparer les futures élections des instances scientifiques dans nos organismes (CNRS, INSERM...) ainsi que notre congrès pour l'année prochaine.

Nous avons donc beaucoup des choses à discuter et faire pour cette rentrée avec des rendez-vous le 17 et le 21 septembre qui nous permettront de mesurer quelle est notre capacité de mobilisation dans le contexte actuel.

Ordre du jour et votes à la CE du SNTRS-CGT du 15 septembre 2020

Ordre du jour

- Situation, action :
 1. LPPR
 2. Préparation des actions du 17 et 21 septembre 2020
 3. Point d'information sur le CoNRS
- Congrès :
 1. Organisation
 2. Rétro planning
 3. Point sur l'avancement du travail sur les documents du congrès
 4. Budget prévisionnel
- Plan de formation syndicale
- Vote candidature Christine ROUX (IRD)

Votes de la CE

Vote à l'unanimité des présents pour que Christine Roux (IRD) intègre la CE soit 21 voix

Débat sur la LPPR – Action des 17 et 21 septembre 2020

Vote de la CE sur la signature du « pseudo protocole »

Pour : 0

Contre : 26

Abstention : 0

Vote à l'unanimité des présents de la Communication à la Presse soit 23 voix